

A déposer impérativement au **moins un mois** avant la date de la manifestation

Demandeur :

Nom – Prénom :

Nom de l'Association :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Date de la demande :

Date de la manifestation :

Intitulé de la manifestation :

Cuisine

OUI ☐ NON ☐

Horaires d'utilisation de la salle :

Nombre de participants :

**Nombre maximal de personnes autorisées dans la salle – 300 - places assises - 400 debout*

Matériel demandé :

Vidéoprojecteur ☐

Écran ☐

Sono ☐

Dans la salle : 200 Chaises et 85 Tables

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

En contrepartie, l'Associations s'engage à :

- Respecter les horaires de mise à disposition de la salle,
- Faire respecter les consignes relatives à l'utilisation de la salle mise à disposition,
- Rendre, à la fin de chaque période d'utilisation, les locaux, le matériel et le mobilier dans l'état où ils auront été trouvés, de manière à ce qu'une utilisation immédiate soit possible,
- Remplacer le matériel disparu ou détérioré et rendu hors d'usage du fait de l'occupation d'une salle
- Ne réserver des créneaux qu'en son nom et pour les activités mentionnées et autorisées, de l'association,
- En cas de changement de signataire, la convention de mise à disposition des locaux devra être signée par le nouveau représentant,

En cas de besoin de son, projecteurs, table de mixage, un technicien doit être présent. Contacter M Gerard LE GOFF – 06 78 07 42 08 ou M. Henry de BEARN – 06 07 72 35 65
Cette prestation est à votre charge

ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

Cette police a été souscrite auprès de

Pour une période de garantie comprise entre le et le

Cette réservation n'est valable qu'à la condition que la commune de Baden dispose d'une copie de votre attestation d'assurance, en cours de validité : une attestation doit être fournie à chaque renouvellement annuel de la convention de mise à disposition des locaux.

Toute réservation ne sera ferme et définitive qu'après accord de Monsieur Le Maire ou de son représentant.

A BADEN, le

Le Maire
Patrick EVENO

Pour l'Association
« Lu et approuvé »

Signature :